

COMMUNE DE CESSY – 01170

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat, qui doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présentant :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, des concours financiers, de la fiscalité et des relations financières avec l'EPCI de rattachement (Pays de Gex Agglo) ;
- les engagements pluriannuels avec les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Le ROB doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il doit permettre une vision précise des finances de la commune et des orientations poursuivies.

Dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le ROB doit être mis à la disposition du public et transmis au Président de la Communauté d'Agglomération.

**SOMMAIRE**

<b>I. Le contexte international et européen</b>	<b>3</b>
<b>II. Le contexte national</b>	<b>3-4</b>
<b>III. Loi de finances 2021</b>	<b>4-5</b>
<b>IV – Orientations budgétaires de la commune pour 2021</b>	<b>6-19</b>
<b>A) Les recettes de fonctionnement</b>	<b>6-10</b>
1) <i>Les produits des services et du domaine</i>	<b>7</b>
2) <i>La fiscalité directe locale</i>	<b>7</b>
3) <i>Le reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération</i>	<b>7</b>
4) <i>La fiscalité indirecte</i>	<b>8</b>
5) <i>La compensation financière genevoise</i>	<b>8-9</b>
6) <i>Les dotations de l'État</i>	<b>9</b>
7) <i>Participation prévisionnelle de la commune de Segny (police pluricommunale)</i>	<b>10</b>
8) <i>Produits exceptionnels</i>	<b>10</b>
<b>B) Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>10-14</b>
• <i>Prévisions 2021</i>	<b>11-14</b>
1) <i>Les charges à caractère général et charges de gestion courante</i>	<b>11</b>
2) <i>Les charges de personnel</i>	<b>11</b>
3) <i>Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC)</i>	<b>12</b>
4) <i>Les subventions allouées aux associations</i>	<b>12</b>
5) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	<b>12</b>
• <i>La dette</i>	<b>12-13</b>
• <i>Le niveau d'épargne et capacité de désendettement</i>	<b>14</b>
• <i>Les recettes d'investissement - prévisions 2021</i>	<b>14</b>
• <i>Les dépenses d'investissement – prévisions 2021</i>	<b>15-16</b>
<b>V. Prospective budgétaire 2021-2024</b>	<b>17-21</b>

## **I – Le contexte international et européen – (source : support à la préparation du DOB – caisse d’épargne)**

Suite à l’apparition fin 2019 du coronavirus, l’économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu recours à des mesures de confinement faisant chuter l’activité.

Après une chute recors de l’activité au premier semestre 2020, les déconfinements progressifs durant l’été se sont traduits par de nets rebonds, même si l’activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019 : 7,5 % au T3 aux Etats-Unis après -9 % au T2 ; + 12,5 % au T3 en zone euro après -11,7 % au T2.

Au sein de la zone euro, l’activité demeure sur l’année 2020 en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019.

Au 4ème trimestre 2019, la seconde vague de l’épidémie a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d’activité, puis à de nouveaux confinements dans plusieurs pays. L’activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l’impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d’activité.

Dans ce contexte d’incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d’environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021

## **II – Le contexte national – (source : support à la préparation du DOB – caisse d’épargne)**

L’économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,8 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l’hébergement et la restauration, la fabrication d’équipements de transport (automobile et aéronautique), la construction, de nombreuses activités de service (arts et spectacles – activités récréatives), le commerce.

Suite à l’assouplissement des restrictions, l’activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre 2020 tout en restant inférieure à son niveau d’avant crise

L’accélération des contaminations au cours du mois d’octobre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, à la fermeture des bars et restaurants depuis fin octobre, à l’instauration d’un couvre feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois, compte tenu de l’allègement des restrictions en termes de déplacement et d’activité (maintien des écoles ouvertes), l’impact économique a été moins fort qu’au cours du premier confinement. La croissance française a chuté de -10,3 % en 2020.

Sur le marché du travail, l’impact de la pandémie est très important. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020, 715 000 personnes ont perdu leur emploi ; Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès le mois de mars le dispositif d’activité partielle, qui a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % du PIB). En 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11 % d’ici à la mi-2021.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l’inflation française a fortement baissé. Le taux d’inflation est passé de 1,1 % en 2019 à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l’inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années.

En 2020, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB et la dette publique devrait s'élever à 119,8 % du PIB.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Au delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance, initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) et financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe, vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

### III – Loi de finances 2021 – (source : support à la préparation du DOB – caisse d'épargne)

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards € est déployé autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € est prévue pour des dépenses d'urgence à destination des secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport...) et au profit des jeunes.

#### Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

les transferts financiers de l'État aux collectivités représentent 104 milliards €, en baisse de 10 % par rapport à 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de TH est affecté au budget de l'État (- 13 milliards €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

- ➔ La dotation globale de fonctionnement (DGF), fixée à 26,8 milliards €, dont 18,3 milliards € pour le bloc communal, est stable.
- ➔ Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) sont augmentées chacune de 90 millions €.
- ➔ Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI sont maintenues au niveau de 2020 et s'élèvent à 1,8 milliards € :
  - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1,046 millions €
  - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
  - dotation publique de la ville (DPV) : 150 millions €
- ➔ Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments publics, à hauteur d'1 milliard € - dont 700 millions € pour les communes (650 millions € pour la rénovation énergétique des bâtiments et 50 millions € pour la rénovation des équipements sportifs structurants).
- ➔ Afin de développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires, le plan de relance prévoit une enveloppe de 50 millions € en faveur des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible.
- ➔ Du fait de la crise sanitaire, de nouveaux prélèvements sur les recettes de l'État sont prévus :
  - 510 millions € à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020
  - 10 millions € pour compenser les abandons de loyers consentis à des entreprises
- ➔ La mise en oeuvre de l'automatisation du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) dès 2021 se fera progressivement sur 3 ans.

**Concernant la fiscalité,** Il est rappelé que 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale. A partir de 2021, pour les 20 % de foyers restants, s'applique une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale jusqu'à sa suppression définitive en 2023 (30 % en 2021, 65 % en 2022, 100 % en 2023).

L'une des principales mesures fiscales inscrite dans le plan de relance consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès cette année grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels (division par 2 de la valeur locative).

## IV – Orientations budgétaires de la commune pour 2021

Les orientations budgétaires 2021 sont les suivantes :

- ⇒ ne pas augmenter les taux de fiscalité, inchangés depuis 2008
- ⇒ poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ⇒ limiter les investissements
- ⇒ ne pas recourir à l'emprunt

La population légale de la commune de Cessy au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de **4 960 habitants** .

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2017 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Propositions 2021
Atténuations de charges	40482.94	28 480,48	59 209,37	75 624,54	44 000,00
Produits des services, du domaine	484631.15	599 837,52	640 458,53	475 657,34	676 000,00
Impôts et taxes	2352655.73	2 489 448,18	2 496 970,88	2 565 016,60	2 561 000,00
Dotations, subventions, participations	1600420.34	1 553 875,10	1 839 635,19	1 803 716,49	1 625 000,00
Autres produits de gestion courante	106730.61	107 036,41	118 079,35	90 815,26	84 000,00
Produits exceptionnels	21566.44	79 879,97	8 776,16	404 562,73	79 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 606 487.21</b>	<b>4 858 557,66</b>	<b>5 163 129,48</b>	<b>5 415 392,96</b>	<b>5 069 000,00</b>

En 2020, les produits des services, du domaine ainsi que les produits de gestion courante enregistrent une baisse significative due à la crise sanitaire :

- => cantine scolaire et garderie périscolaire : - 171 350 €
- => centre de loisirs : - 21 000 €
- => revenus locatifs : - 27 265 €

Les produits exceptionnels réalisés en 2020 comprennent les ventes immobilières de la fruitière pour 330 000 € et d'un terrain pour 60 000 €.

⇒ **Pour 2021, les recettes de fonctionnement sont estimées à 5 069 000 €**

## 1) Les produits des services et du domaine

Les inscriptions budgétaires prévoient un fonctionnement normal de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs.

## 2) La fiscalité directe locale : les taux sont maintenus à leur niveau de 2008

### **Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**

Les collectivités continueront à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

A partir de 2021, la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Pour mémoire, la ressource fiscale perçue en 2020 représente 1 960 000 €.

Le produit 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'élève à 1 145 792 €

Le produit 2020 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à 96 183 €

Le coefficient de revalorisation légale des bases pour 2021 est de 1,002

Les éléments nécessaires au calcul du produit fiscal 2021 seront communiqués par les services fiscaux d'ici la fin du mois de mars.

## 3) Le reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex Agglo)

### L'attribution de compensation

Pour rappel, suite au passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération perçoit l'ensemble des produits de fiscalité professionnelle et reverse aux communes membres une attribution de compensation.

L'attribution de compensation est calculée à partir des recettes fiscales professionnelles perçues par les communes en 2016, diminuées du coût net des charges transférées.

L'évaluation du montant des charges transférées est définie par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération sont les suivantes :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : le développement économique et la promotion du tourisme
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : les eaux pluviales

#### ➤ **Pour Cessy, l'attribution de compensation s'élève à 348 937 € :**

- ➔ Le montant des ressources transférées, correspondant aux produits de fiscalité professionnelle de 2016, représente une somme de **425 048 €**
- ➔ Le coût des charges transférées représente une somme de **76 111 €** :
  - **32 000 €** pour les zones d'activité économique
  - **6 800 €** pour le tourisme
  - **37 311 €** pour les eaux pluviales

#### 4) La fiscalité indirecte

- **Le produit de la taxe sur l'électricité** est estimé à **120 000 €**
- **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADE – taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement)** est estimé à **70 000 €**.

Il est rappelé que pour les communes comptant moins de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits de mutation, payée lors de transactions immobilières, est perçue au profit d'un fonds de péréquation départemental. Les ressources de ce fonds sont ensuite réparties entre les communes suivant un barème établi par le conseil départemental.

Le fonds de la TADE est fluctuant d'une année sur l'autre. En 2019, on observe une baisse de la somme allouée à Cessy :

2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
57 000 €	72 000 €	92 511 €	70 732 €	72 559 €	70 000 €

Lorsque la population atteindra les 5 000 habitants, la commune percevra directement les droits de mutation représentant 1.20% du prix de vente du bien immobilier. Il est toutefois précisé que les acquisitions d'immeubles achevés depuis moins de 5 ans ne sont pas soumises aux droits de mutation mais à la TVA.

#### 5) La compensation financière genevoise (CFG)

*Part départementale 40% - part communale 60%*

2012 : 1 120 633.04 € pour 621 frontaliers, soit 1 804.56 €/frontalier

2013 : 1 226 633.04 € pour 671 frontaliers, soit 1 828.07 €/frontalier

2014 : 1 349 520.90 € pour 683 frontaliers, soit 1 975.87 €/frontalier

2015 : 1 372 236.36 € pour 724 frontaliers, soit 1 895.35 €/frontalier

*Part départementale 45% - part communale 55%*

2016 : 1 425 481.01 € pour 821 frontaliers, soit 1 736.27 €/frontalier

2017 : 1 322 475.87 € pour 833 frontaliers, soit 1 587.61 €/frontalier

2018 : 1 394 952,87 € pour 833 frontaliers, soit 1 674,61 €/frontalier

2019 : 1 488 562,74 € pour 888 frontaliers, soit 1 676,31 €/frontalier

2020 : 1 566 897,83 € pour 815 frontaliers, soit 1 922,57 €/frontalier

En vertu de l'accord conclu le 29 janvier 1973 entre la France et la Suisse, la République et Canton de Genève verse chaque année une compensation financière égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers résidant en France.

La CFG est répartie entre les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie en fonction d'une clé de répartition reposant sur le nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève et résidant dans chacun des deux départements. La part de CFG revenant au département de l'Ain est ventilée entre le département et les communes. Depuis 2016, la part départementale est fixée à 45% et la part communale à 55 %.

Depuis quelques années, le versement de la CFG intervient de plus en plus tardivement. La recette, inscrite au budget de l'année N, est seulement encaissée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1. Ce décalage dans le temps a des incidences sur la situation de trésorerie et rend difficile la préparation budgétaire.



L'objectif est d'affecter la totalité de la ressource sur l'exercice budgétaire correspondant à l'année de versement.

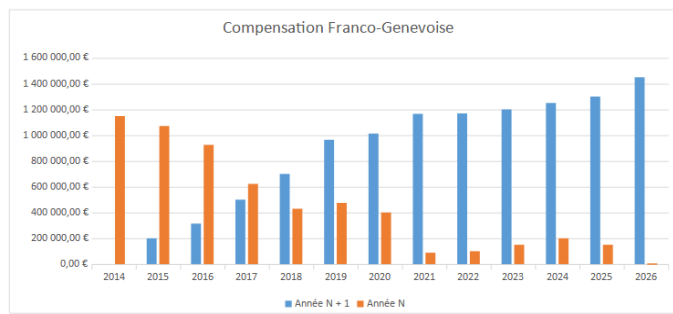
Ainsi, depuis 2014, la municipalité s'engage chaque année à faire glisser sur l'exercice suivant une partie de la somme allouée dont le montant cumulé représente aujourd'hui 1 166 615 €.

**Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur cette ressource.**

Pour 2021, il est proposé d'estimer cette recette à moins 20 %.

Au vu du schéma ci-dessous, l'objectif pourrait être atteint d'ici 2026.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Année N + 1		200 000,00 €	314 124,12 €	500 000,00 €	700 300,00 €	965 252,87 €	1 013 623,61 €	1 166 615,25 €	1 170 000,00 €	1 200 000,00 €	1 250 000,00 €	1 300 000,00 €	1 450 000,00 €
Année N	1 149 520,90 €	1 072 236,36 €	825 481,01 €	622 475,87 €	429 700,00 €	474 939,13 €	400 282,58 €	88 384,75 €	100 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	- €
Total	1 149 520,90 €	1 272 236,36 €	1 239 605,13 €	1 122 475,87 €	1 130 000,00 €	1 440 192,00 €	1 413 906,19 €	1 255 000,00 €	1 270 000,00 €	1 350 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €



Fin 2020	1 566 897,83 €
Fin 2021	1 255 000,00 €
Fin 2022	1 300 000,00 €
Fin 2023	1 400 000,00 €
Fin 2024	1 500 000,00 €
Fin 2025	1 600 000,00 €

## 6) Les dotations de l'Etat

Depuis 2010 la dotation forfaitaire a fortement diminué.

Année	Population	Dotation forfaitaire	Dotation de solidarité rurale	Total	Mt/habitant
2010	3475	448 716	34 015	482 731	138.92
2011	3776	440 539	36 642	477 181	126.37
2012	3939	454 806	39 002	493 808	125.36
2013	4125	470 809	41 952	512 761	124.31
2014	4305	457 808	42 636	500 444	116.25
2015	4486	385 431	47 444	432 875	96.49
2016	4676	316 787	52 567	369 354	78.99
2017	4960	226 994	59 169	286 163	57.69
2018	4934	218 129	61 465	279 594	56.67
2019	4955	211 134	60 161	271 295	54,75
2020	4972	200 530	61 302	261 832	52,66
2021 (prévision)	4960	200 000	60 000	260 000	52,42

**7) La Participation prévisionnelle de la commune de Segny aux frais de fonctionnement du service de police municipale pluricommunale estimés à 227 425 € représente 68 227,50 € (58 200 € au titre des frais de personnel, 10 027,50 € au titre des dépenses courantes de fonctionnement). Aujourd'hui le service dispose de trois agents de police et d'une secrétaire. Le budget prévisionnel prévoit la rémunération d'un quatrième agent de police sur 6 mois.**

### **8) Produits exceptionnels :**

Une somme de **77 836,21 €** reste inscrite au titre de l'indemnisation du sinistre de la cure. Il est rappelé qu'un acompte de 10 000 € a été versé à la commune en 2018. Le remboursement de la franchise d'un montant de 7 500 € devrait intervenir au plus tard cette année. Cette somme, portée dans la réclamation de la commune, sera versée lorsque les responsabilités seront définies.

## **B- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2017 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021
Charges à caractère général	1024909.67	1 115 723,59	996 802,47	1 070 743,90	1 279 000,00
Charges de personnel	1928051.56	2 083 920,82	2 310 896,86	2 294 948,32	2 458 000,00
Atténuations de produits	322338.00	332 935,00	325 982,00	321 598,00	322 000,00
Autres charges de gestion courante	270174.84	309 105,30	312 007,56	293 217,39	405 000,00
Charges financières	311299.53	290 551,08	267 217,15	241 179,67	228 000,00
Charges exceptionnelles	2793.57	6 000,27	6 662,70	3 880,04	3 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	00 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3859567.17</b> <b>778.14/hab</b>	<b>4 138 236,06</b> <b>838,72/hab</b>	<b>4 219 568,74</b> <b>851,58/hab</b>	<b>4 225 567,32</b> <b>849,87/hab</b>	<b>4 695 000,00</b> <b>946,57/hab</b>

**Les dotations aux amortissements, inscrites en dépenses d'ordre de fonctionnement et recettes d'ordre d'investissement, représentent 337 000 €.**

**En 2020, les principales dépenses de fonctionnement ayant diminué du fait de la crise sanitaire sont les suivantes :**

- ➔ contrats de prestations de service (**repas** cantine-centre de loisirs-périscolaire) : – 60 000 €
- ➔ fêtes et cérémonies : annulation manifestations : - 38 000 €
- ➔ combustible – carburant : - 34 000 €
- ➔ service enfance : - 22 000 € (annulation mini camp, sorties, intervenants périscolaires)
- ➔ formation du personnel et frais de déplacement : - 17 000 €

## ⇒ Les prévisions pour 2021

L'objectif est de contenir l'évolution des charges tout en maintenant la qualité des services publics municipaux.

### 1) Les charges à caractère général et charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires prévoient un fonctionnement normal des services ainsi que la programmation de manifestations festives et culturelles.

### 2) Les charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel prévoit :

- au service de la police municipale : la présence d'un 3ème agent toute l'année (pour rappel : absence d'un 3ème agent de mai à septembre 2020) et la présence d'un 4ème agent sur 6 mois,
- au service administratif : une mission archivage (contrat de 6 mois 12 800 €), la nomination d'un agent stagiaire,
- aux services techniques : le recrutement d'un agent en contrat aidé à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- aux services cantine scolaire – centre de loisirs – périscolaire : les ajustements des temps de travail induits par la fréquentation ainsi que les remplacements d'agents malades,
- la progression « naturelle » des salaires dans le temps (effet glissement- vieillesse-technicité ou GVT) correspondant aux divers avancements et promotions,
- l'augmentation du SMIC entraînant une augmentation de l'indemnité différentielle versée aux agents percevant une rémunération brute inférieure au SMIC,
- les rémunérations exceptionnelles liées à l'organisation des élections Départementales et Régionales,
- les ajustements nécessaires du fait de la situation sanitaire, pour rappel en 2020 :
  - absence d'heures supplémentaires réalisées durant le premier confinement,
  - annulation des remplacements prévus pour les agents indisponibles durant le premier confinement
  - diminution des besoins saisonniers pour l'accueil extrascolaire

	Effectifs (équivalent temps plein)	
	2020	2021
Administratif	11,16	11
ATSEM	8	8
Centre de loisirs	14,07	13,77
Entretien et cantine	8,06	8,03
Police municipale	3,61	5
Services techniques	11,19	11,85
Total	56,09	57,65

### **3) Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) - chapitre « atténuations de produits »**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), mis en place en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette solidarité au sein du bloc communal est montée progressivement en puissance, représentant 360 millions € en 2013 et atteignant 1 milliard € en 2016.

Depuis 2016, les ressources de ce fonds sont maintenues à hauteur d'1 milliard €.

Pour rappel, la méthode de répartition retenue, inscrite dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré entre la communauté d'agglomération du Pays de Gex et ses 27 communes membres, est celle de droit commun. Cette méthode de calcul reste la plus favorable pour les communes.

La commune de Cessy, contributeur à ce fonds depuis 2012, a vu sa participation financière augmenter considérablement ;

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 estimation
2424 €	13677 €	31178 €	46800 €	69 111 €	79 917 €	90 514 €	83 561 €	79 177 €	80 000 €

### **4) les subventions allouées aux associations**

La commune entend maintenir le soutien financier aux associations en inscrivant une enveloppe de 57 000 € comprenant la subvention allouée au CCAS pour un montant de 22 600,00 €.

### **5) Les autres charges de gestion courante**

Une somme de 79 968 € doit être inscrite pour les enfouissements des réseaux télécom ( route des Vignes et route de Grilly).

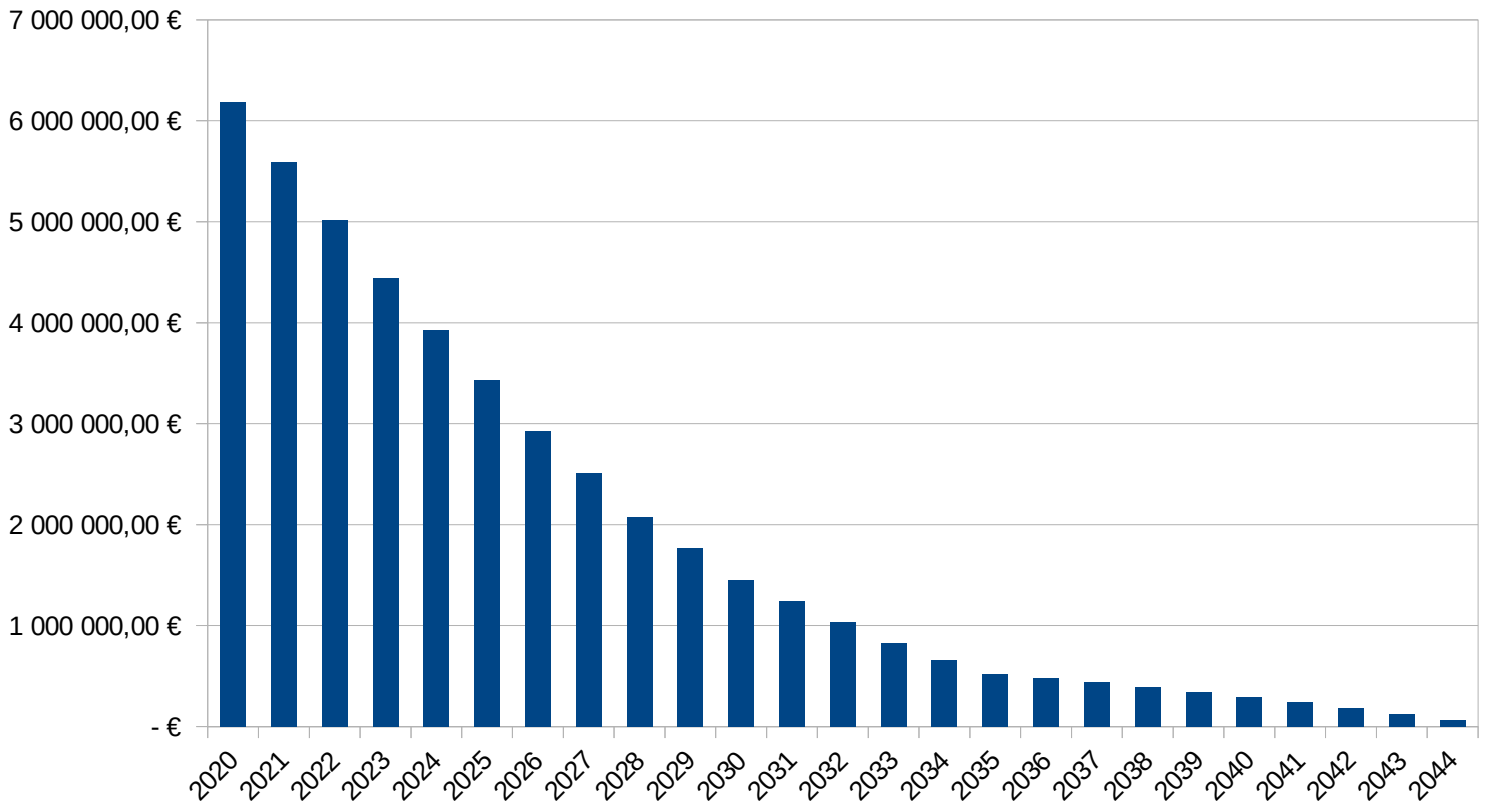
## **LA DETTE**

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2021 atteint **5 596 360,35 €** et représente **1 128,39 € par habitant**. Le montant de l'annuité à payer en 2021 s'élève à **795 766,77 €**, soit **569 516,28 €** de remboursement de capital et **226 250,49 €** d'intérêts.

Il est rappelé qu'en 2016 la commune avait bénéficié d'une aide à l'investissement d'un montant de 51 785 € sous forme de prêt sans intérêts remboursable en 5 ans, pour la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en accueil de loisirs et cantine.

Ce prêt arrive à son terme cette année.

### Extinction naturelle de la dette



### La dette par habitant depuis 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1693 €	1973 €	1865 €	1654 €	1562 €	1366 €	1244 €	1 128 €

**La commune a respecté ses engagements et n'a pas eu recours à l'emprunt classique depuis 2014.**

## Le niveau d'épargne et capacité de désendettement

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Recettes réelles de fonctionnement	4 688 806,27	4 606 487,21	4 858 557,66	5 163 129,48	5 415 392,96	5 069 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	3 762 270,48	3 859 567,17	4 138 236,06	4 219 568,74	4 225 567,32	4 695 000,00
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>926 535,79</b>	<b>746 920,04</b>	<b>720 321,60</b>	<b>943 560,74</b>	<b>1 189 825,64</b>	<b>374 000,00</b>
Intérêts de la dette	325 835,73	307 346,58	289 051,08	265 605,70	245 008,92	226 250,00
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 252 371,52</b>	<b>1 054 266,62</b>	<b>1 009 250,12</b>	<b>1 209 166,44</b>	<b>1 434 834,56</b>	<b>600 250,00</b>
Remboursement du capital de la dette	519 667,69	537 083,90	935 427,53	584 134,50	590 193,95	569 516,28
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>406 868,10</b>	<b>209 836,14</b>	<b>-215 105,93</b>	<b>359 426,24</b>	<b>599 631,69</b>	<b>-195 516,28</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les prévisions 2021 :

#### A- RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Excédent d'investissement reporté 491 286 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2020 451 898 €
- Dotation aux amortissements 337 647 €
- Prélèvement estimé sur la section de fonctionnement 38 000 €
- Taxe d'aménagement – PUP 442 000 €
- FCTVA 130 000€
- Subvention au titre des amendes de police – Aménagt Tutegny 69 958 €
- Subvention de la Région pour les travaux d'aménagement du centre bourg – reste à percevoir 10 000 €
- Subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente reste à percevoir 33 880 €
- Dotation territoriale pour les travaux de la salle polyvalente 43 375 €
- Subvention de la Région pour les travaux de la salle polyvalente 20 000 €
- Reste à réaliser reprise matériel roulant 10 000 €
- Police pluricommunale : participation de Segny aux dépenses d'investissement 8 430 €
- Subvention de le Région pour les travaux sylvicoles 2 450 €

**Total estimé**

-----  
**2 088 924 €**

## **B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le remboursement de la dette et la poursuite des opérations précédemment engagées rappelées ci-dessous demeurent des dépenses obligatoires :

• Remboursement du capital de la dette	569 516 €
• AP/CP travaux d'aménagement Tutegnny	450 433 €
• Voirie – réseaux – éclairage public – illuminations	140 000 €
• Acquisition des 3/4 de la nue-propriété du château – portage foncier EPFL	75 764 €
• Rénovation salle du Vidolet	30 798 €
• Etude gymnase	15 480 €
• Divers travaux et acquisitions engagés	120 000 €

### **Une priorité sera donnée aux projets d'investissement suivants :**

=> Acquisition des locaux de la Bergerie : le coût de cette acquisition représente une enveloppe de 680 000 €. Un portage foncier avec l'EPF de l'Ain est envisagé sur une durée de 12 ans. Ces locaux seront destinés à être loués ce qui permettra de couvrir les annuités de portage. Sur le budget 2021, seules les études (programmation – MOE) et frais d'insertion seront inscrits pour un montant de **21 252 €**.

=> Vidéoprotection municipale : ce projet est estimé à 231 000 €. La commune pourrait bénéficier de subventions avoisinant les 100 000 €.

Sur le budget 2021, seules les études seront inscrites pour un montant de **26 100 €**.

L'installation de la vidéoprotection interviendra en 2022.

=> Construction de vestiaires multisports -Plaine du Vidolet : le coût de cette opération est estimé à 1 614 000 €. La commune pourrait bénéficier de subventions pouvant atteindre 585 600 €.

Sur le budget 2021, seules les études seront inscrites pour un montant de **90 000 €**. La construction sera inscrite en 2022.

=> Construction d'un gymnase avec l'OGEC Jeanne d'Arc dans le secteur de Belle Ferme : l'acquisition foncière (660 000 €) sera entièrement financée par la commune dans le cadre d'un portage foncier avec l'EPF de l'Ain.

le coût de la construction est estimé à 9 700 000 €. L'OGEC s'engage à hauteur de

3 500 000 €. Les subventions sont estimées à 1 460 000 €.

A souligner que la recette au titre du FCTVA demeure à ce jour incertaine.

Sur le budget 2021, seules seront inscrites les études d'un montant de **30 000 €** permettant de lancer le projet.

=> Poursuite des travaux de voies et réseaux : aux restes à réaliser (98 472 €), est prévue une enveloppe supplémentaire de **316 000 €**.

=> Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : **30 000 €**

## **Divers travaux et acquisitions sont prévus, à savoir :**

- => Acquisition d'un véhicule pour les services techniques : **26 700 €**
- => Divers équipements écoles et centre de loisirs : **26 000 €**
- => Divers matériels et équipements voirie-espaces verts-services techniques : **25 000 €**
- => Travaux bâtiments communaux ( réfection carrelage faïence à l'auberge, bandes de rives maison du patrimoine, réfection charpente fontaine rue Léger) : **19 600 €**
- => Matériel et équipement sécurité incendie : **14 800 €**
- => Mobilier et équipement mairie : **13 000 €**
- => Refonte du site de la mairie : **6 900 €**
- => renouvellement matériel informatique : **5 000 €**
- => travaux sylvicoles : **5 400 €**



## **IV – Prospective budgétaire 2022-2024**

Une prospective budgétaire est présentée sur la période 2022-2024, basée sur une population de 5000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette prospective affiche un programme d'investissement ambitieux que souhaite porter la municipalité. Bien évidemment des arbitrages seront faits en fonction des possibilités financières.

**Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement 2019 – 2024****Evolution des recettes de fonctionnement**

Chapitre	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
	<b>5 197 642,27 €</b>	<b>5 415 392,96 €</b>	<b>5 070 883,36 €</b>	<b>5 136 000,00 €</b>	<b>5 565 000,00 €</b>	<b>5 865 000,00 €</b>
013 - Atténuations de charges	59 209,37 €	75 624,54 €	44 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 512,79 €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	640 458,53 €	475 657,34 €	675 543,15 €	685 000,00 €	700 000,00 €	750 000,00 €
73 - Impôts et taxes	2 496 970,88 €	2 565 016,60 €	2 560 922,00 €	2 630 000,00 €	2 710 000,00 €	2 800 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (+ de 5 000 hab)	- €	- €	- €	- €	250 000,00 €	250 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 839 635,19 €	1 803 716,49 €	1 624 900,00 €	1 670 000,00 €	1 750 000,00 €	1 900 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	118 079,35 €	90 815,26 €	86 082,00 €	116 000,00 €	120 000,00 €	130 000,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	8 776,16 €	404 562,73 €	79 436,21 €	- €	- €	- €

**Evolution des dépenses de fonctionnement**

Chapitre	CA 2019	CA 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
	<b>4 614 216,99 €</b>	<b>4 963 494,71 €</b>	<b>5 032 842,45 €</b>	<b>5 130 000,00 €</b>	<b>5 430 000,00 €</b>	<b>5 730 000,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	996 802,47 €	1 070 743,90 €	1 278 719,46 €	1 320 000,00 €	1 425 000,00 €	1 500 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 310 896,86 €	2 294 948,32 €	2 458 422,40 €	2 600 000,00 €	2 750 000,00 €	2 900 000,00 €
014 - Atténuations de produits	325 982,00 €	321 598,00 €	322 421,00 €	325 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	394 648,25 €	737 927,39 €	337 647,17 €	335 000,00 €	340 000,00 €	345 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	312 007,56 €	293 217,39 €	405 205,01 €	330 000,00 €	380 000,00 €	400 000,00 €
66 - Charges financières	267 217,15 €	241 179,67 €	228 164,41 €	215 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 662,70 €	3 880,04 €	2 263,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Dont portages fonciers

023 - Virement à la section d'investissement			38 040,91 €	6 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
--	--	--	-------------	------------	--------------	--------------

Excédent de fonctionnement affecté en investissement	583 425,28 €	451 898,25 €	38 040,91 €	6 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
--	--------------	--------------	-------------	------------	--------------	--------------

## Recettes d'investissement 2021-2024

	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Opérations non affectées	803 216,64 €	571 737,19 €	903 000,00 €	1 545 000,00 €	576 000,00 €
FCTVA	419 670,00 €	130 000,00 €	170 000,00 €	640 000,00 €	176 000,00 €
Taxe d'aménagement	245 648,12 €	297 275,29 €	570 000,00 €	800 000,00 €	100 000,00 €
PUP	137 898,52 €	144 461,90 €	163 000,00 €	105 000,00 €	300 000,00 €
<b>Foncier-Urbanisme</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Scolaire - périscolaire - extrascolaire</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Bâtiments communaux</b>	14 520,00 €	97 255,00 €	721 040,00 €	3 026 560,00 €	1 629 424,00 €
Subventions travaux salle polyvalente	14 520,00 €	97 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Gymnase Belle Ferme – participation OGEC			214 000,00 €	2 072 000,00 €	1 045 424,00 €
Gymnase Belle Ferme – subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	876 000,00 €	584 000,00 €
Vestiaires plaine du Vidole	0,00 €	0,00 €	507 040,00 €	78 560,00 €	0,00 €
<b>Voirie - réseaux - éclairage public - illuminations</b>	97 944,69 €	89 958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention SIEA éclairage public	2 006,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise matériel roulant	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement du centre bourg – subventions	95 938,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement Tutegny – subvention	0,00 €	69 958,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Espaces verts - forêts - étang - sport</b>	1 028,00 €	2 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux sylvicoles – subvention	1 028,00 €	2 450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Cimetière - église - cure</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sécurité – incendie</b>	450,67 €	8 429,91 €	102 300,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Police pluricommunale – participation de Segny	450,67 €	8 429,91 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Vidéoprotection municipale – subvention	0,00 €	0,00 €	99 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dotations aux amortissements</b>	347 893,39 €	337 647,07 €	335 000,00 €	340 000,00 €	345 000,00 €
<b>Excédent d'investissement reporté n-1</b>	0,00 €	491 286,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Virement de fonctionnement</b>	0,00 €	38 040,91 €	6 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
<b>Affectation excédent de fonctionnement exercice antérieur</b>	583 425,28 €	451 898,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total estimé</b>	<b>1 848 478,67 €</b>	<b>2 088 702,51 €</b>	<b>2 067 340,00 €</b>	<b>5 049 560,00 €</b>	<b>2 688 424,00 €</b>

**Dépenses d'investissement 2021-2024**

	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Opérations non affectées	579 836,95 €	561 184,28 €	580 567,09 €	517 258,32 €	487 956,42 €
Remboursement du capital de la dette	579 836,95 €	559 159,28 €	578 542,09 €	515 233,32 €	485 931,42 €
Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépôts de garantie - appartements communaux	0,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €
<b>Foncier – urbanisme</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>101 243,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>	<b>75 763,84 €</b>
Portage foncier CHÂTEAU	75 763,84 €	75 763,84 €	75 763,84 €	75 763,84 €	75 763,84 €
Divers	0,00 €	25 480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Scolaire – périscolaire – extrascolaire</b>	<b>38 133,12 €</b>	<b>72 504,69 €</b>	<b>18 900,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
Construction de l'école maternelle – fin de l'opération	0,00 €	20 657,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement emprunt CAF	10 357,00 €	10 357,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Boitier mural défibrillateur entre 2 écoles	727,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecole élémentaire , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers	9 415,39 €	24 838,60 €	13 400,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Ecole maternelle , aménagement de classe - matériel informatique – mobilier divers	10 032,97 €	9 928,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
La cabane – réfection couverture divers mobilier et équipements	7 600,08 €	6 723,66 €	2 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €
<b>Mairie – équipements administratifs et techniques</b>	<b>17 540,75 €</b>	<b>47 045,78 €</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>
Renouvellement du serveur et divers postes informatiques	4 327,20 €	10 331,90 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Logiciels	4 453,28 €	8 374,57 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Store, borne interactive - drapeaux mairie - matériel électoral	50,02 €	2 820,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Restauration registres état civil	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Aménagement de poste	2 902,18 €	3 980,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Cloison hall 2 pour stockage - fauteuils et divers	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remplacement pavés éclairage	4 264,95 €	3 609,53 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Divers équipements mairie	414,62 €	3 967,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agenda accessibilité programmé chaufferie	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers équipements services techniques	1 128,50 €	8 742,28 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>396 050,31 €</b>	<b>211 712,29 €</b>	<b>3 186 280,00 €</b>	<b>6 192 194,00 €</b>	<b>3 158 347,00 €</b>
Acquisition locaux Bergerie 670 000 € => envisager un portage foncier	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €
Études et travaux locaux Bergerie	0,00 €	21 252,00 €	553 091,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Études et travaux vestiaires multisports	0,00 €	90 000,00 €	1 524 372,00 €	0,00 €	0,00 €
Portage foncier belle ferme	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €
Études – construction gymnase belle ferme	0,00 €	30 000,00 €	577 317,00 €	6 057 694,00 €	3 028 847,00 €
Rénovation chaufferie salle polyvalente	0,00 €	0,00 €	377 000,00 €	0,00 €	0,00 €

	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Travaux et divers équipements salle polyvalente	387 986,03 €	34 497,39 €	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mezzanine maison du patrimoine	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers Bibliothèque	0,00 €	1 600,26 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Salle Montchanais – équipement cantine	0,00 €	11 053,84 €	11 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle Mont Blanc – équipement	129,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fontaine rue léger réfection charpente	0,00 €	5 260,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cabinet médical : création salle d'attente	6 694,18 €	1 060,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chalet de Puthod : pose de chéneaux	1 240,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Auberge	0,00 €	8 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installation électrique fruitière	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Equipement divers bâtiments de rapport	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Equipement divers bâtiments	0,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Voirie - réseaux - éclairage public – illuminations</b>	<b>582 229,19 €</b>	<b>1 022 285,80 €</b>	<b>875 363,00 €</b>	<b>993 663,00 €</b>	<b>699 000,00 €</b>
Aménagement du centre bourg - AP/CP	277 555,32 €	25 086,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux de voies et réseaux divers – aménagements de sécurité	231 922,72 €	316 285,59 €	826 363,00 €	944 663,00 €	650 000,00 €
Aménagement Tutegny AP/CP	0,00 €	450 432,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'enfouissement (Pitegny, RD 1005, route des Vignes, route de Grilly, Tête Rocaille)	0,00 €	92 084,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations, aménagements divers sur espace public	7 452,35 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Mobilier urbain – cendriers-poubelles	7 810,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel roulant – véhicule électrique et jumper	0,00 €	68 380,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel divers de voirie – panneaux divers	5 732,40 €	10 464,13 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Signalétique – signalisation	10 592,00 €	4 541,48 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Renforcement éclairage public	40 203,60 €	46 010,40 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Matériel illuminations	960,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Espaces verts – forêts – étang - sport</b>	<b>15 419,34 €</b>	<b>26 599,24 €</b>	<b>240 279,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>
Aménagement plan d'eau – finition rénovation accès	1 669,24 €	3 464,04 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Divers aménagements – plantations	5 008,58 €	14 745,20 €	154 779,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
Travaux adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel et outillage divers	1 021,57 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Terrain de foot	1 236,97 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Travaux sylvicoles	2 827,48 €	5 390,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tennis	3 655,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Cimetière – église –cure</b>	<b>6 514,00 €</b>	<b>117,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
Columbarium – cases supplémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Travaux Eglise	4 810,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux à la Cure	1 704,00 €	117,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sécurité – incendie</b>	<b>7 856,78 €</b>	<b>46 008,87 €</b>	<b>212 800,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
Vidéoprotection municipale	0,00 €	26 100,00 €	205 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Police municipale	2 211,70 €	12 515,60 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Service incendie	5 645,08 €	7 393,27 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Dépenses imprévues - maxi 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total estimé</b>	<b>1 719 344,28 €</b>	<b>2 088 702,51 €</b>	<b>5 232 452,93 €</b>	<b>7 843 879,16 €</b>	<b>4 494 067,26 €</b>